



DOUANE

CANICULE

IL EST TEMPS D'ARRÊTER L'IMPROVISATION

NOUS VENONS DE SUBIR LA DEUXIÈME CANICULE DE L'ANNÉE, ALORS QUE L'ÉTÉ VIENT À PEINE DE COMMENCER.

Comme à chaque épisode de fortes chaleurs, les agents ont reçu des messages de Bercy et de la Direction Générale rappelant les bons réflexes : boire régulièrement (de l'eau), se rafraîchir, aérer les locaux, utiliser la climatisation lorsqu'elle existe, porter des vêtements légers, adapter son activité, solliciter des horaires aménagés ou du télétravail...

Ces recommandations relèvent du simple bon sens.

Encore faut-il que les agents disposent des moyens pour les appliquer.

ON NE CHOISIT PAS LA TEMPÉRATURE DE SON BUREAU

On ne choisit ni la température de son bureau, ni l'existence d'une climatisation, ni la présence d'une fontaine à eau ou d'un local permettant de se mettre à l'abri de la chaleur. Ces responsabilités incombent à l'administration.

Or, certains de nos locaux restent de véritables bouilloires thermiques, sans solution de repli climatisé.

Dans la grande majorité des services, les chefs d'unité ont su faire preuve de pragmatisme. Mais ce ne fut malheureusement pas le cas partout. Dans certains services, les demandes des agents sont restées sans réponse, sans que les Directions Régionales ou Interrégionales n'interviennent pour faire appliquer les recommandations nationales.

LA SITUATION EST ENCORE PLUS PRÉOCCUPANTE POUR LES AGENTS DE LA SURVEILLANCE.

Comment parler de prévention lorsque des collègues doivent travailler en extérieur avec un gilet pare-balles, un gilet haute visibilité et l'ensemble de leurs équipements, parfois sous plus de 40 °C ?

Comment justifier que certaines Directions continuent à programmer des vacations route aux heures les plus chaudes de la journée alors même que les risques liés aux fortes chaleurs sont parfaitement connus ?

Les services généraux ont, une nouvelle fois, fait le maximum pour répondre aux besoins des agents. Ils ont cherché des ventilateurs, des brumisateurs ou des climatiseurs mobiles. Mais, dans de nombreux cas, ils se sont heurtés à des ruptures de stock.

CANICULE,
JUN 2026



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

CETTE SITUATION N'EST PAS NOUVELLE.

Comme lors de la crise sanitaire, l'administration réagit lorsque la crise est déjà là, au lieu de l'anticiper. Pourtant, les épisodes de fortes chaleurs vont se multiplier. Ils ne constituent plus un phénomène exceptionnel mais une réalité durable à laquelle notre administration doit s'adapter.

C'est pourquoi la CFDT Douane demande la mise en place, dans chaque direction, d'un Plan de Continuité d'Activité "Canicule", élaboré en amont et adapté aux réalités de chaque service.

Ce plan devra notamment permettre :

- D'identifier les locaux les plus exposés et les solutions de repli,
- De recenser les besoins en fontaines à eau, ventilateurs, brumisateurs ou climatiseurs,
- De définir des horaires aménagés, sur la base du volontariat, lorsque les conditions l'exigent,
- De faciliter, aussi sur la base du volontariat, le recours au télétravail exceptionnel prévu par l'article 15.4 de l'accord Douane lorsque les conditions climatiques le justifient,
- D'adapter l'organisation des missions de surveillance afin d'éviter les expositions inutiles aux heures les plus critiques.

Surtout, ces plans devront engager la responsabilité des Directeurs Régionaux et Interrégionaux dans leur mise en œuvre. **Les recommandations nationales ne peuvent plus rester de simples déclarations d'intention.**

La canicule n'est plus une surprise. L'improvisation ne peut plus être la réponse de l'administration.

**IL EST TEMPS DE PASSER D'UNE GESTION DE CRISE
À UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION. LA
BALLE EST DÉSORMAIS DANS LE CAMP DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL.**

